STAR LIQUIDE DEGRAISSANT SURPUISSANT

Code 006167



1. PROPRIETES :

Nettoie, dégraisse les tous types de surfaces.
Spécial surface alimentaire
Il permet également de dégraisser les plans de travail, sol, … sans agresser le support.
Peux s'appliquer en auto laveuse pour les sols carrelés
Assure brillance et hygiène en toute sécurité.

2. MODE D'EMPLOI :

- En autolaveuse :

Pour un lavage quotidien, s'utilise en dilution à raison de 1 à 3%.
Pour une opération de dégraissage de sols encrassés : s'utilise en dilution à raison de 5 à 10%.

- En manuel :

S'utilise en dilution à raison de 30 à 40 ml pour 10 litres d'eau.
Appliquer sur la surface avec une éponge ou en pulvérisation.
Rincer puis essuyer avec un chiffon propre.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH à 1 % :	11 +/- 1
Densité :	1,06 +/- 0,01
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient, parmi d'autres composants : (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	Inférieur à 5 % : phosphates, agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques ; Agents conservateurs : benzisothiazolinone ; alcohol.

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.
Le port des gants est conseillé à l'utilisation.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°6244) : + 33 (0)3 83 22 50 50.
N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).